



Comment récupérer un scooter volé qui a été revendu

Par **kév364**, le **25/08/2009** à **20:21**

Bonjour,

Dans un premier temps, j'espère ne pas me tromper de forum.

Pour la petite histoire :

Mon Beau Frère s'est fait voler son scooter en bas de chez lui il y a un mois.
Il a porté plainte pour vol au commissariat.

Le commissariat l'a contacté il y a trois jours, car ils ont retrouvé le scooter.

Petit problème apparemment, ils ne peuvent pas lui restituer, car celui-ci à été revendu.
Pour le récupérer il faudra que le racheteur veuille lui restituer.

Donc j'aurai besoin de conseil pour lui donner un coup de main.

Merci d'avance de l'interet que vous porterez à ma requête et merci aussi pour les réponses que vous m'apporterez.

Kév 364

Par **jeetendra**, le **25/08/2009** à **20:26**

[fluo]"Mon Beau Frère s'est fait voler son scooter en bas de chez lui il y a un mois. Il a porté plainte pour vol au commissariat." [/fluo]

Bonsoir, juridiquement le scooter appartient toujours à votre beau frère, titre de propriété (carte grise), plainte pour vol, il doit pouvoir récupérer son engin sans problème.

L'acheteur n'avait qu'à prendre ses précautions en se renseignant, si difficulté écrire directement au Procureur de la république, ne vous laissez pas faire, cordialement

Par **kév364**, le **25/08/2009** à **20:54**

Merci beaucoup de votre réponse.